

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 21 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
13.07.2022

Date d'affichage
13.07.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, M. VUILLE Bertrand, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusé :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice,
Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, excusée

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2022.58

Objet de la délibération

**BILAN DE LA CONCERTATION SUR L'ENGAGEMENT D'UNE
DÉMARCHE DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE PAR LA
COMMUNE ET DÉTERMINATION D'UN PROGRAMME GÉNÉRAL**

Considérant que la Commune de Morillon, à l'instar de nombreuses stations de ski de moyenne montagne, a engagé des réflexions sur les évolutions nécessaires de son économie touristique afin de faire face aux défis du changement climatique.

Considérant que la station de Morillon, située entre 700 m et 2100 m d'altitude, mais dont l'essentiel des pistes se trouve en dessous de 1750 m, devra faire face à des périodes d'enneigement de plus en plus réduites dans le contexte de changement climatique actuel d'ici les vingt prochaines années, selon les projections des études climatologiques.

Considérant que ces mêmes projections montrent que le recours à la neige de culture permettra de compenser ce déficit en partie, mais le modèle économique reste cependant fragile, d'autant plus que ces installations représentent un impact sur la ressource en eau.

Considérant que l'économie touristique de Morillon, même si elle peut déjà compter sur deux saisons touristiques dans l'année comme la plupart des communes du Haut-Giffre, reste encore majoritairement dépendante de son activité hivernale et en particulier à la pratique du ski ainsi que des autres modes de glisse utilisant le domaine skiable, dont le contrat de délégation de service public court jusqu'au 31 mai 2047.

Considérant que les perspectives à long terme en matière d'enneigement sont de nature à fragiliser fortement le modèle économique du territoire et par conséquent les recettes de la collectivité.

Considérant qu'il est alors impératif, pour que le changement climatique ne soit pas vécu comme un bouleversement par les opérateurs économiques, d'anticiper ces évolutions afin de repenser un modèle de développement avec l'ensemble des acteurs du territoire et mettre en œuvre dès à présent l'adaptation de notre économie touristique.

Considérant que, dans ce cadre, afin de donner la possibilité à la population de faire part de ses propositions et d'enrichir les réflexions, le Conseil municipal, par la délibération du 7 avril 2022, a décidé de lancer une concertation publique sur le sujet de la diversification de la Commune de Morillon.

Considérant que, dans le cadre de cette consultation, les propositions attendues doivent répondre aux critères ci-dessous, sans toutefois être impératifs, le but étant de favoriser l'émergence des idées :

- Renforcement de l'attractivité de la destination de « Morillon », en particulier pour les familles,
- Développement des alternatives au ski, que ce soit en présence d'enneigement ou non,
- Sobriété en matière d'investissement et limitation des impacts environnementaux,
- Optimisation de l'utilisation des installations existantes,
- Recherche d'activités « toutes saisons »,
- Consolidation de l'économie touristique,
- Inscription dans une vision intercommunale de complémentarité de l'offre touristique.

Considérant les modalités de cette concertation :

- Annonce faite en réunion publique le 13 avril 2022. Publication d'avis d'information sur le Dauphiné Libéré et sur le compte Facebook de la mairie ;
- Une durée de 40 jours, initialement du 18 avril au 19 mai 2022, puis prolongée jusqu'au 29 mai 2022 ;
- Mise à disposition du public d'un registre en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que possibilité d'adresser des remarques par courrier à l'adresse de la mairie ;
- Mise en place d'un questionnaire avec possibilité de remarques libres à l'aide de l'application numérique VOOTER (<https://vooter.co/> - création d'un compte gratuit nécessaire) afin de recueillir les propositions et avis ou de les adresser par courriel sur à l'adresse diversification@mairie-morillon.fr.

Considérant qu'au terme de la période de concertation, la mairie a reçu :

- 4 observations sur le registre papier ;
- 2 courriels sur l'adresse dédiée ;
- 75 contributions, en moyenne, au questionnaire établi par la mairie sur l'application Vooter.

Considérant le document intitulé « *compilation des observations du public* », qui regroupe l'ensemble des contributions reçues dans le cadre de la concertation et qui est annexé au bilan de la concertation.

Considérant que le bilan de la concertation sur la démarche de diversification de l'activité touristique engagée par la Commune est annexé à la présente délibération.

Considérant que, malgré le bon niveau de participation sur l'application Vooter, il ne ressort pas de projet précis pour le territoire dans les contributions du public, mais plutôt un ensemble de principes généralistes qui devraient guider la démarche de diversification, à savoir :

- Le développement de la commune est lié au tourisme ;
- La diversification des activités est une nécessité ;
- Les enjeux environnementaux doivent être pris en compte dans les développements à venir.

Considérant que la prise en compte de ces principes et de leurs déclinaisons fait l'objet d'un programme général amené à servir de cadre pour les futures démarches de diversification touristique.

Aussi,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-028 en date du 7 avril 2022 approuvant le principe d'engagement d'une démarche de diversification touristique par la Commune avec une phase de concertation préalable ;

Vu l'avis de la commission urbanisme qui a débattu sur ce dossier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le bilan de la concertation sur la démarche de diversification de l'activité touristique annexé à la présente délibération ;
- **VALIDE** le programme général établi à l'issue de cette concertation et présent dans le bilan ci-annexé.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Simon Beerens-Bettex". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE DE MORILLON" at the top and "Haute-Savoie" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a bear.

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.